



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 98334

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la lutte contre l'autisme qui atteint un enfant sur cent soixante-six selon une étude récente de l'INSERM. Afin de lutter contre ce fléau, la constitution, sous l'égide de la fondation autisme, reconnue d'utilité publique, d'une banque génétique visant à rassembler l'ensemble des données cliniques disponibles auprès des familles ayant un enfant diagnostiqué avec autisme, devrait permettre d'élargir le champ des connaissances disponibles et par là même d'accélérer le développement des traitements moléculaires et cellulaires de la maladie. Destiné à rassembler des chercheurs de toute nationalité, cette banque génétique ne pourra être efficace que si elle bénéficie de soutiens financiers publics et privés importants. Il lui demande si le Gouvernement entend soutenir cette initiative et répondre ainsi aux attentes légitimes et aux souffrances des familles d'enfants autistes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98334

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juin 2006, page 6756